

MediaMarkt

Business Solutions

CONDITIONS GÉNÉRALES

pour les clients professionnels

("CG B2B")

1. Champ d'application

1.1. Vous avez effectué - ou êtes sur le point d'effectuer - un achat en Belgique pour le compte d'un client professionnel de produits et/ou de services (ci-après dénommés "**Produits**") de Media Markt. Cet achat est effectué dans un magasin de Media Markt, sur la boutique en ligne de Media Markt, dans un point de vente ou par l'intervention d'un représentant commercial B2B de Media Markt. Cet achat est soumis aux présentes conditions générales pour les clients professionnels (ci-après : "**CG B2B**"). Les clients professionnels sont tous les acheteurs qui achètent des produits ou des services pour un usage professionnel / non privé (ci-après : "**Client**"). Le vendeur des Produits est l'entité Media Markt mentionnée sur la facture (ci-après : "**Vendeur**" ou "**Media Markt**").

1.2. En commandant ou en achetant un produit ou un service, le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CG B2B et les accepter. L'achat par le Client est soumis à la version des CG B2B qu'il a lue et acceptée, au moment de l'achat, sur le site Internet de Media Markt, dans l'un des magasins de Media Markt ou par accord écrit. Le client peut trouver les CG B2B les plus récentes sur le site Internet de Media Markt (www.mediemarkt.be) et dans les magasins de Media Markt.

1.3. Media Markt se réserve le droit de modifier unilatéralement le contenu des CG B2B. Au moins trente (30) jours avant l'entrée en vigueur de la modification, le Client sera informé de la modification et de ses conséquences par courrier électronique. Si le Client ne s'oppose pas à la modification avant l'expiration de ce délai, les CG B2B avec le contenu modifié s'appliquent à partir de la date indiquée.

Si le Client n'accepte pas les dispositions modifiées des CG B2B, il peut s'opposer aux modifications sous forme de texte, par exemple par courrier électronique, ou il peut mettre fin à son accès au Compte Client B2B, y compris à l'utilisation des services associés. Si le Client s'oppose à la (aux) modification(s), les anciennes CG B2B restent applicables. Dans ce cas, Media Markt se réserve le droit de mettre fin à l'accès du client au Compte Client B2B (y compris à l'utilisation des services associés) ou de mettre fin complètement à la relation d'affaires pour l'avenir.

1.4. Les CG B2B s'appliquent de manière exclusive. Les conditions divergentes ou complémentaires du Client ne font pas partie de la convention, même si elles ne font pas l'objet d'une objection séparée.

1.5. Les présentes CG B2B ne s'appliquent pas aux consommateurs.

2. Enregistrement en tant que Client

2.1. L'accès aux Produits n'est possible pour les Clients qu'après un enregistrement préalable. L'enregistrement est gratuit et possible dans les magasins Media Markt en Belgique ou via la page de contact sur www.mediamarkt.be, après un représentant commercial B2B de Media Markt vous contactera et vous guidera tout au long de la procédure d'enregistrement.

2.2. Après une inscription réussie, le Client aura accès aux offres Produits. Le Client n'a pas le droit d'obtenir des offres Produits. En outre, l'inscription en tant que Client n'entraîne en soi aucun droit et/ou réclamation à conclure un contrat de vente ou tout autre contrat avec Media Markt.

2.3. Tous les changements importants concernant les activités commerciales et les coordonnées du Client, y compris, mais sans s'y limiter, les changements dans le nom de l'entreprise, l'adresse du siège social de l'entreprise ou des personnes autorisées à représenter l'entreprise, doivent être signalés au représentant commercial B2B de Media Markt dans les plus brefs délais. Si ces changements ne sont pas communiqués par le Client en temps opportun, toutes les conséquences négatives seront à la charge et sous la responsabilité exclusive du Client.

3. Compte Client B2B

3.1. Un compte client B2B peut être créé pour le Client, qui lui permet d'accéder à des informations pertinentes pour le contrat, telles que l'historique des transactions et les copies de factures (ci-après : "**Compte Client B2B**"). Cette fonctionnalité n'est disponible qu'après la mise en œuvre technique par Media Markt et le Client en sera informé par l'intermédiaire de son adresse électronique enregistrée.

3.2. Le Client peut également contacter directement un représentant commercial B2B de Media Markt par e-mail et/ou par téléphone. Le contact a lieu notamment, mais pas exclusivement, en vue de la transmission d'offres adaptées au Client, de conseils personnalisés et/ou d'invitations à des événements.

3.3. Afin de compléter et/ou de mettre à jour les données essentielles du Client et de vérifier sa solvabilité, une vérification des données peut être effectuée par un prestataire de services externe, tant pour les Comptes Clients B2B nouvellement créés que pour les Comptes Clients B2B existants.

3.4. Si le Client souhaite acheter à crédit, une vérification de la solvabilité sera également effectuée au cours du processus de commande.

3.5. Afin d'offrir au Client la meilleure expérience possible, l'historique des transactions, les données d'utilisation en ligne, les données de réponse et la fréquence des clics, entre autres, sont évalués. À cette fin, un profil d'utilisation du Client est créé, qui peut être lié à l'offre Produits.

3.6. Toute modification des paramètres relatifs au contrat effectuée par le Client, par moyen d'un accès autorisé au Compte Client B2B, n'entrera en vigueur qu'après avoir été approuvée par Media Markt. Le Client est seul responsable d'autoriser les personnes à faire des déclarations juridiquement valables et à effectuer des transactions au nom et pour le compte du Client (ci-après : les "**Personnes Autorisées**"). Le Client ne fournira les données d'accès confidentielles du Compte Client B2B qu'à ces Personnes Autorisées et le Client protégera ces données contre tout accès non autorisé par des tiers. Le Client accepte que Media Markt puisse modifier unilatéralement les paramètres du Compte Client B2B liés au contrat, moyennant un préavis d'au moins un (1) mois calendaire.

3.7. Le Client doit saisir les noms ou les coordonnées des Personnes Autorisées dans le champ prévu sur son Compte Client B2B, conformément à la clause 3.6. En cas de changement concernant les Personnes Autorisées (par exemple, la Personne Autorisée quitte l'entreprise du Client), le Client doit

immédiatement supprimer de son Compte Client B2B les personnes non autorisées ou qui ne sont plus autorisées. À cet égard, le Client ne peut pas déposer de plainte auprès de Media Markt pour utilisation abusive et/ou non autorisée de son Compte Client B2B, car il est à tout moment entièrement responsable de l'utilisation de son Compte Client B2B. Si ces modifications au compte B2B ne sont pas apportées en temps opportun par le Client, toutes les conséquences négatives seront à la charge et sous la responsabilité exclusive du Client.

4. Résiliation

4.1. Le Client peut résilier son droit d'accès au Compte Client B2B, y compris l'utilisation des services associés (ci-après : "**Participation**"), à tout moment et sans préavis, par le biais d'une notification sous forme de texte, par exemple par courrier électronique.

4.2. Media Markt peut mettre fin à la participation pour quelque raison que ce soit ou sans motif, moyennant un préavis de deux (2) semaines.

4.3. Les deux parties disposent d'un droit de résiliation extraordinaire sans préavis pour un motif valable.

4.4. Media Markt peut décider unilatéralement de refuser l'inscription d'un Client et/ou de mettre fin immédiatement à la relation d'affaires avec un Client si ce dernier ou une société ou personne affiliée : a) figure sur une liste de sanctions de l'Union européenne, d'un État membre de l'Union européenne, des États-Unis, du Royaume-Uni ou des Nations Unies, ou b) fait l'objet d'un embargo correspondant, ou c) enfreint la législation sur le contrôle des exportations. Il en va de même si Media Markt a des soupçons fondés que le Client ne respecte pas la législation applicable, car cela pourrait nuire à la réputation de Media Markt.

5. Lieu d'exécution et transfert des risques

5.1. Le lieu d'exécution de toutes les obligations découlant de la relation contractuelle est le siège social du Vendeur, sauf convention contraire.

5.2. Le risque de perte, de vol, d'endommagement et de détérioration des Produits est transféré au Client dès la remise à la personne chargée du transport, indépendamment de tout accord sur la partie qui supporte les frais de transport. Ce qui précède ne s'applique pas si les parties conviennent expressément à l'avance que le Vendeur a une obligation de résultat à livrer.

5.3. Si le transport ou la remise est retardé en raison de circonstances causées par le Client, le risque est transféré au Client à partir du jour où le Produit est prêt à être transporté et où le Vendeur en a informé le Client.

5.4. Toutes les dates et tous les délais pour l'exécution des services ou la livraison des Produits sont des engagements de moyens.

5.5. Si le Client ne prend pas livraison des Produits au moment de la livraison ou pas au moment convenu, le Client est en défaut sans autre mise en demeure. Le Vendeur est alors autorisé à stocker les Produits aux frais et aux risques du Client ou à les vendre à un tiers. Le Client reste redevable de l'intégralité du prix d'achat et des frais de livraison, majorés des intérêts commerciaux légaux en vigueur et de tous les autres frais encourus par le Vendeur. Si le Vendeur vend les produits à un tiers, il peut décider de réduire le montant dû par le Client du Produit net de la vente à ce tiers.

6. Offre du Vendeur et formation du contrat

6.1. Le Client veille à ce que seules les Personnes Autorisées à le représenter et à l'engager juridiquement puissent accepter les présentes CG B2B au nom du Client et accepter les offres du Vendeur. Le Client doit prouver au Vendeur que les personnes agissant en son nom sont autorisées et peuvent l'engager.

6.2. Le contrat n'entre en vigueur qu'après que le Vendeur a fait une offre au Client, que celui-ci l'a acceptée par écrit et que le Vendeur a ensuite émis une confirmation de commande écrite à l'intention du Client.

6.3. Une offre devient caduque si elle n'est pas acceptée par écrit par le Client dans le délai de validité indiqué dans l'offre ou, si aucun délai de validité n'est indiqué, dans un délai de 14 jours. Une offre devient également automatiquement caduque si le Produit et/ou le service en question n'est plus proposé par le Vendeur ou ses fournisseurs et/ou n'est plus en stock. Chaque offre est unique, de sorte qu'aucun droit ne peut en être tiré pour des offres ou des achats futurs. La zone de livraison est la Belgique.

6.4. Une commande ne sera traitée qu'après réception du paiement intégral ou de toutes les informations nécessaires à la vérification de la solvabilité du Client. Si, sur la base de cette enquête, le Vendeur a de bonnes raisons de ne pas conclure le contrat, il est en droit de refuser unilatéralement une commande ou une offre.

7. Pas de vente à des revendeurs professionnels

Les Produits sont proposés exclusivement aux Clients qui sont des Clients finaux professionnels. Le Client ne doit pas revendre ou fournir les Produits à des tiers. Le Vendeur se réserve le droit de ne pas vendre à des Clients qu'il soupçonne d'être des revendeurs professionnels.

8. Réserve de propriété

8.1. Le Vendeur se réserve le droit de conserver la propriété des Produits jusqu'au paiement intégral du prix d'achat, des intérêts et des autres frais connexes (tels que les frais d'encaissement) des Produits par le Client.

8.2. Tant que la propriété des Produits n'a pas été transférée au Client, ce dernier n'a pas le droit de vendre, louer, prêter, mettre en gage ou grever de toute autre manière les Produits.

8.3. Le Client autorise inconditionnellement et irrévocablement le Vendeur et les tiers à désigner par le Vendeur, au cas où le Vendeur souhaiterait exercer ses droits de propriété visés au présent article 8, à pénétrer dans tous les lieux où se trouvent les Produits du Vendeur et à reprendre ces Produits.

8.4. Le Client est tenu d'entreposer séparément les Produits appartenant à Media Markt et de les assurer, cette assurance couvrant en tout état de cause le vol ainsi que l'incendie, l'explosion et les dégâts des eaux. La police de cette assurance sera mise à la disposition du Vendeur par le Client à sa première demande.

9. Responsabilité limitée et maximale

9.1 Responsabilité limitée.

La responsabilité du Vendeur est exclue dans la mesure du possible. Le Vendeur n'est responsable que :

- a) si l'exclusion de la responsabilité n'est pas autorisée par le droit impératif applicable ;

b) pour les dommages réclamés par le Client qui ont été directement causés par le Vendeur et qui ont trait au décès ou aux dommages corporels, auquel le Vendeur est responsable des dommages directs et prouvés ;

c) pour les dommages subis par le Client directement causés par une négligence grave ou une faute intentionnelle du Vendeur, auquel le Vendeur sera responsable des dommages directs et prouvés.

Il est précisé que le Vendeur n'est pas responsable des dommages de toute nature causés par des informations incorrectes et/ou incomplètes fournies par ou au nom du Client.

9.2. Responsabilité maximale.

La responsabilité totale maximale de Media Markt à l'égard du Client en vertu de l'article 9.1 n'excédera pas le plus faible des montants suivants :

a) le dommage réel, direct et prouvé subi par le Client ;

b) la valeur de la facture de la partie de la commande/ordre à laquelle la responsabilité se rapporte ; ou

c) un montant de 5 000 EUR par événement.

et ce, quel que soit le fondement de la réclamation ou de la plainte du Client.

La responsabilité maximale mentionnée dans le présent article 9.2 peut être étendue dans la mesure où le droit impératif applicable l'exige.

9.3. Les limitations de responsabilité mentionnées aux articles 9.1 et 9.2 s'appliquent également aux représentants légaux, agents et sous-traitants du Vendeur si des réclamations ou plaintes sont formulées directement à leur encontre.

9.4. En cas de perte de données (personnelles), le Vendeur n'est responsable, en cas de simple négligence, que des coûts qui auraient été nécessaires pour restaurer les données en cas de sauvegarde adéquate et régulière des données par le client.

10. Réclamations pour vices et délai de prescription

10.1. Les réclamations du Client relatives à des défauts matériels sont soumises à une inspection et à une notification appropriées. Les dommages ou défauts visibles doivent être signalés au Vendeur dans les 48 heures suivant la livraison. Le Client est tenu de soumettre toutes les autres réclamations par écrit au Vendeur dans les sept (7) jours suivant la livraison et/ou l'exécution des services. Les plaintes reçues ultérieurement par le Vendeur et/ou communiquées uniquement verbalement au Vendeur ne sont pas recevables.

10.2. Il incombe au Client de sauvegarder les données (personnelles) pertinentes avant les services (de réparation) et de sécuriser ou d'effacer de manière adéquate les données confidentielles avant de remettre les supports de données au Vendeur.

10.3. En cas d'achat de Produits d'occasion ainsi qu'en cas d'utilisation de nouveaux Produits contraire à l'usage prévu des Produits respectifs, les droits du Client en raison de défauts matériels sont exclus. Les droits du Client au titre des défauts matériels sont également exclus si le Client a causé lui-même les défauts du Produit, s'il a effectué ou fait effectuer lui-même les réparations, ou s'il n'a pas effectué correctement l'entretien requis.

10.4. Les dispositions légales en matière de prescription s'appliquent en cas de réclamation pour violation d'une obligation intentionnelle ou par négligence grave, de dissimulation frauduleuse d'un défaut, de dommages résultant d'une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé et de réclamations en vertu de la législation sur la responsabilité du fait des produits défectueux.

10.5. Tous les autres défauts matériels ou droits à la garantie (non listés aux articles 10.3 et 10.4) du Client se prescrivent par un (1) an (à compter de la date à laquelle le Client a reçu les Produits), sauf si Media Markt expressément informe le Client du contraire par écrit.

10.6. La cession de créances pour cause de défaut est exclue.

11. Qualité

11.1. Les fiches techniques émises par le fabricant font partie intégrante de l'accord sur la qualité des Produits. Les déclarations publiques ne sont considérées comme un accord sur la qualité que si elles ont été expressément convenues par écrit.

11.2. Le Client s'engage à utiliser les Produits que de la manière prescrite dans les fiches techniques et conformément à l'usage auquel ils sont destinés.

12. Informations fournies par Media Markt et droits de propriété intellectuelle

12.1. Le Client ne peut pas se fier aux informations fournies par le Vendeur qui sont destinées aux consommateurs, telles que les informations sur les prix, la garantie, les services (supplémentaires) et les spécifications des Produits. Les informations affichées dans les magasins de Media Markt et/ou sur les sites Internet de Media Markt sont en principe exclusivement destinées aux consommateurs, sauf s'il est expressément indiqué que ces informations sont (également) destinées aux Clients professionnels.

12.2. Le Vendeur ne garantit pas l'exactitude des chiffres, tailles, poids et/ou autres indications figurant dans les informations fournies par le Vendeur. Les modèles, photographies ou dessins montrés ou fournis ne sont que des indications non contraignantes des Produits concernés et peuvent différer du Produit réel à livrer. Les erreurs d'écriture évidentes, les fautes et les erreurs dans les informations fournies par le Vendeur avant la conclusion d'un contrat ne lient pas le Vendeur.

12.3. Le Client reconnaît expressément que tous les droits de propriété intellectuelle des informations, annonces ou autres expressions affichées concernant les Produits, les services et/ou le site web appartiennent à Media Markt, à ses fournisseurs ou à d'autres ayants droit. Par "droit de propriété intellectuelle", on entend les droits de brevet, d'auteur, de marque, de dessin et modèle et/ou d'autres droits (de propriété intellectuelle), y compris le savoir-faire, les méthodes et les concepts techniques et/ou commerciaux. Le Client n'est pas autorisé à utiliser, reproduire et/ou modifier les droits de propriété intellectuelle tels que décrits dans le présent article 12 sans l'accord exprès, préalable et écrit de Media Markt, de ses fournisseurs ou d'autres ayants droit.

13. Prix, réception de la facture et paiement

13.1. Les prix indiqués s'entendent hors taxes et impôts, tels que la TVA. La TVA est calculée sur le prix unitaire au niveau de l'article.

13.2. Le Client doit payer les factures dans les trois (3) jours ouvrables suivant la réception de la facture ou de l'ordre de paiement, sans aucune déduction, sauf accord écrit contraire. La date de réception du paiement par le Vendeur détermine la date de paiement. Si le Client ne paie pas à la date d'échéance, un intérêt de 10 % par an ou le taux d'intérêt commercial légal, le plus élevé des deux,

sera facturé sur les montants impayés, calculé au prorata à partir de la date d'échéance. Le droit du Vendeur à réclamer des dommages-intérêts supplémentaires n'est pas affecté.

13.3. Le paiement à crédit n'est possible qu'après que le Client l'a expressément demandé et qu'il a accepté par écrit les conditions supplémentaires du Vendeur. La décision d'accepter ou non un paiement à crédit appartient exclusivement au Vendeur. Le Client est tenu d'informer le Vendeur en temps utile de tout changement important concernant la structure de son groupe et sa situation financière, si ce changement est susceptible d'affecter matériellement la décision du Vendeur d'entretenir une relation d'affaires avec le Client. Le Vendeur peut, à tout moment et sans indication de motifs, révoquer immédiatement un droit de paiement à crédit accordé antérieurement.

13.4. Tous les frais encourus par le Vendeur pour obtenir le paiement du principal et des intérêts dus après la date d'échéance sont à la charge du Client. Cela inclut, sans s'y limiter, les frais juridiques et les coûts facturés par les agences de recouvrement et les conseillers juridiques externes.

14. Force Majeure

14.1 On entend par "**Force Majeure**" un événement extérieur, extraordinaire et imprévisible qui ne peut être empêché même avec la plus grande diligence de la partie qui l'invoque, tel que les catastrophes naturelles, les incendies, les prises d'otages, les tremblements de terre, les guerres, les émeutes, les attaques terroristes, les inondations, les pandémies ou d'autres événements similaires. Toutefois, les grèves annoncées, les lock-out ou l'indisponibilité ou l'interruption des services et infrastructures de communication, des moyens de transport, de l'énergie, du carburant ou de l'eau ne constituent pas des cas de force majeure.

14.2 Si un retard dans l'exécution de l'un des devoirs ou obligations d'une partie est causé par ou résulte d'un événement de force majeure, ce retard ne constitue pas une violation du présent accord et le délai d'exécution est prolongé d'une période égale à la durée de ce retard.

14.3 La partie touchée par un événement de force majeure en informe immédiatement l'autre partie et prend sans délai toutes les mesures raisonnables nécessaires pour atténuer l'effet de cet événement de force majeure.

14.4 Si un événement de force majeure empêche l'exécution du contrat pendant une période continue de quatre-vingt-dix (90) jours ou pendant plusieurs périodes totalisant plus de quatre-vingt-dix (90) jours en raison du même événement de force majeure, les parties se consultent sur la manière de résoudre la situation d'une manière qui convienne aux deux parties.

15. Traitement des données

Il est fait référence à l'avis de confidentialité de Media Markt B2B qui sera communiqué au Client au cours du processus d'inscription et qui peut être obtenu en contactant un représentant commercial de Media Markt B2B par l'adresse www.mediamarkt.be.

16. Droit applicable, tribunal compétent

16.1. Les présentes CG B2B sont régies par le droit belge, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.

16.2. Tous les litiges liés ou découlant des présentes CG B2B et/ou des Produits achetés par le Client auprès du Vendeur seront soumis aux tribunaux compétents de Bruxelles, Belgique.

16.3. Si une disposition des présentes CG B2B ou une partie de celles-ci est ou devient invalide ou inapplicable, cela n'affectera pas la validité ou l'applicabilité du reste des CG B2B. La disposition

invalide ou inapplicable sera remplacée par une disposition valide et applicable qui se rapproche le plus possible, dans son objectif essentiel, de la disposition invalide ou inapplicable ; ce qui précède s'appliquera mutatis mutandis si les CG B2B contiennent une lacune ou une omission.